

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 13 décembre 2021 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 1 235 000 \$ afin de financer l'acquisition de petits équipements, de livres et d'équipements informatiques (RCA21-27005).
- Règlement autorisant un emprunt de 15 209 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles (RCA21-27006).

Le **16 mars 2022**, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 29^E JOUR DE MARS 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva